

## Communiqué de presse

Strasbourg, le 15 avril 2020

## Le chèque énergie 2020 arrive dans le Bas-Rhin

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie. Le chèque sera distribué aux ménages Bas-Rhinois du 8 avril au 15 mai prochain.

Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie du logement qui s'adresse aux ménages qui disposent de faibles revenus. Le montant du chèque varie de 48 à 277€.

Aucune démarche n'est nécessaire pour en bénéficier. Les ménages éligibles (sous conditions de ressources), recevront leur chèque énergie par courrier.

Il peut être utilisé pour le paiement :

- de vos factures d'énergie auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.),
- de vos charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer,
- de certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement lorsqu'elles entrent dans les critères du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite). Ex : une chaudière à condensation ou encore une pompe à chaleur.

Dans le Bas-Rhin, le chèque énergie sera distribué du 8 avril au 15 mai 2020. Toutefois, compte tenu de l'allongement des délais postaux du fait de la situation sanitaire, les délais de distribution pourront être plus longs. Pas d'inquiétude toutefois : **le chèque énergie 2020 est valable jusqu'au 31 mars 2021.** 

Pour toute question sur l'utilisation du chèque ou les conditions de ressources pour l'éligibilité au dispositif, rendez-vous sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire : <a href="https://chequeenergie.gouv.fr">https://chequeenergie.gouv.fr</a>

## **Contact presse**

Aurélie CONTRECIVILE

Tél.: 06 73 85 16 45

Mail: aurelie.contrecivile@bas-

rhin.gouv.fr

Service de la communication interministérielle

**Mail:** pref-communication@bas-rhin.gouv.fr **Tél.:** 03 88 21 68 77